CONTRAT DE LOCATION – NUITEES

A nous adresser complété – Entre le soussigné et la SARL Au bois de Calais, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Nom ..... **Prénom** .....
Adresse .....
Code postal ..... **Ville** .....
Pays ..... **Tél.** ..... **E-mail**

Participants : Nom / Prénom	Date, lieu, N° de département de naissance

Location

Arrivée le ..... après 14 h
Départ le ..... avant 10 h

Nombre de personnes (plus de 12 ans) : ....
Nombre d'enfant(s) : ....
Nbre nuitée(s) : ....
Nbre nuitée(s) avec draps : ....
Petit(s) déjeuner(s) : ....

Suppléments

☐ Animal : .....
☐ Véhicule supplémentaire (précisez) : .....
☐ Lit Bébé ☐ Chaise haute
☐ Forfait ménage ☐ Autres : .....

Montant du séjour

A : Montant du séjour : .....€
B : Suppléments : .....€
C : Frais de dossier : ..... €
D : Assurance Annulation : ..... €
(Facultative, voir tarifs)
E : Taxe de séjour : .....€
Total de votre séjour : ..... €
(A+B+C+D +E)
Arrhes: (A + B) 30% + C + D .....€
versement ce jour .....€

Compteur arrivée : .....
Compteur départ :.....

J'ai pris connaissance des conditions générales de location et déclare les accepter.
Signature précédée de la mention «pour accord» *Date*.....

Mode de paiement

☐ chèque bancaire ☐ chèque vacances
☐ mandat postal ☐ virement
☐ carte bancaire n° __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __
Date de validité : ...../.....
Cryptogramme (3 derniers chiffres au dos de votre carte) :

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

1. Les locatifs peuvent être loués en nuitée(s), à la semaine… de 14h à 10 h. Tout dépassement entraîne la tarification d'une journée supplémentaire (au prorata).

2. La location est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée ou sous louée, même gratuitement. La liste des accompagnants sera dument remplie.

3. Le nombre de personnes séjournant dans l'hébergement locatif ne devra en aucun cas être supérieur à celui indiqué sur le présent contrat ou autorisé, même pour une nuit.

4. Toute personne supplémentaire ou venant vous rendre visite doit être déclarée au bureau et s'acquitter du tarif en vigueur (sécurité et assurance). Par défaut, la ou les personnes seront considérées comme entrées en infraction et non assurées.

5. **Les hébergements sont entièrement équipés pour le nombre de personne contractuel.**

6. Pour les nuitées, en fonction de vos choix, les draps vous seront ou non fournis, de même pour les serviettes (durables ou biodégradables), gants de toilette, peignoirs (biodégradables)…. Dans le cas d'une location avec draps ou autres (durables), ils seront les mêmes durant le séjour. Ils ne seront changés ou fournis qu'à votre demande (cf. tarifs).

7. La location ne devient effective qu'avec notre accord **écrit**, après réception d'un versement comprenant arrhes (30 % du montant du séjour et de la restauration, si choisie), frais de dossier et le cas échéant, assurance annulation (cf article 10), validation du devis (ou des devis en cas de restauration)..

Le règlement du solde est à intervenir 30 jours avant la date d'arrivée prévue. En l'absence de ce paiement, votre réservation est mise en disponibilité pour un autre client, tandis que vous en restez redevable, sans bénéficier d'aucun titre de séjour.

8. En cas d'arrivée impromptue, le règlement de votre location sera demandée (caution demandée : possibilité par carte visa, chèque, espèces).

9. Si, pour une raison quelconque, la durée du séjour est écourtée, le montant total du séjour demeure acquis Au bois de Calais. En cas d'arrivée retardée ou non signalée à l'entreprise, la location devient disponible le jour même dès 20h et le règlement du montant intégral des prestations demeure exigé. Pour toute modification des dates de séjour, il ne pourra être garanti la même place.

10. **L'annulation doit toujours faire l'objet d'un écrit** :
En cas d'annulation, il vous sera retenu, ou vous resterez devoir:
- les frais de dossier, d'assurance (le cas échéant)
- à titre d'indemnité de rupture de contrat :
- un montant égal à 20% du coût intégral du séjour si vous annulez plus de 30 jours avant la date d'arrivée prévue, ou, un montant égal à la totalité du séjour si vous annulez moins de 30 jours avant la date d'arrivée prévue, ou si vous ne vous présentez pas à cette date.

Il est recommandé de souscrire une assurance annulation, (cf votre Cie ou notre Cie).

Par la restauration, le nombre de couverts sera impérativement confirmé 7 jours ouvrés avant la date de la manifestation et sera retenue comme base minimale de facturation.

11. Tous les clients sont tenus de se conformer au règlement et à la convention intérieure du Bois de Calais.

12. Il appartient au locataire d'être assuré en responsabilité civile (*attestation demandée à votre arrivée*). Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempérie, etc. et en cas d'accident relevant de la responsabilité civile du locataire. Toute décoration, installation technique, aménagement divers de la salle (ou autres) devra être conforme aux règlements et aux normes de sécurité. Tous dégâts liés à ces installations ou décors vous seront intégralement facturés.

13. Les feux au sol ou électriques sont interdits. Des barbecues sur pieds sont disponibles avec les précautions d'usage, à l'extérieur des hébergements.

14. Le chauffage est en supplément. Nous consulter .
Le montant de la location comprend, par nuit : 7 kWh pour habitation de 4 pers. et 8 kWh pour habitation 7 pers. (relevé compteur à l'arrivée et au départ - Dépassement : cf. tarif en cours par kWh ou forfaitaire).

15. Le carnet de vaccination est obligatoire pour les animaux (cf. catégorie 1 et 2 : chiens interdits), et tenus en laisse.

16. La pleine période de fonctionnement des animations s'étend du 02/07 au 27/08/2012.
La circulation des véhicules motorisés est réglementée.

17. Les tribunaux de la Corrèze sont seuls compétents en cas de litige.

18. Pour l'hébergement locatif, une caution de **160.00€** vous sera demandée en début de séjour. Cette caution inclus le bris de matériel et la propreté du logement à votre départ. Un forfait nettoyage de **60.00€** vous sera facturé si votre location n'est pas rendue dans un parfait état de propreté.

Eco label européen : Fr/26/008 -FR/025/044 - ecolabels.fr

SARL AU BOIS DE CALAIS - Rue René Cassin – 19800 Corrèze
☎ 05 55 26 26 27
auboisdecalais@orange.fr - www.auboisdecalais.com

Au cœur du parc naturel de Millevaches en Limousin…… C'est à Corrèze, en Corrèze, le long du cours d'eau Corrèze

Et pourquoi, durant votre séjour, ne pas essayer avec nous des produits respectueux de l'Environnement…. ?